



Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

Bulletin municipal

L'ÉCHO

Décembre 2021
Dans ce numéro 12

Remerciements	2
Messe de Noël	2
VOEUX	2
Calendriers (2)	3
À conserver pour 2022	
Services et activités	4

MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

JOYEUSES FÊTES À TOUS ET SOYEZ PRUDENTS !

Notez que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre au 10 janvier 2022. JOYEUSES FÊTES À TOUS!

Pour urgence seulement : 819 696-7490 ou 819 295-3782

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire sera tenue, le 21 décembre 2021 à 17h30, à la salle du conseil municipal sise au 660, rue Principale.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Ouverture de la séance
- Constatation de l'avis de convocation
- Ordre du jour
- Résolution d'adoption du budget 2022
- Résolution d'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024
- Période de questions et Clôture de la séance

En vertu du Code municipal du Québec, dans une session spéciale pour l'adoption du budget et du programme triennal en immobilisations, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur les sujets ci-dessus énumérés.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 13 décembre 2021.

DÉNEIGEMENT ET STATIONNEMENT DANS LES RUES

Vue la période hivernale qui débute nous voulons vous rappeler qu'il est **interdit de jeter la neige dans les rues** lorsque vous nettoyez vos entrées privées.

Par ailleurs, à partir de 23 heures, **il est interdit de laisser les véhicules dans les rues afin de permettre le déneigement de façon sécuritaire.**

La Sûreté du Québec est chargée de l'application de ce règlement et émettra des constats aux contrevenants.

De plus, nous faisons appel à votre **bon sens civique**. Lorsqu'il y a des accumulations de neige au sol et que **la déneigeuse doit circuler**, nous vous demandons de **placer votre véhicule dans votre cour au lieu de le laisser dans la rue** permettant ainsi le déneigement à toute heure du jour.

BIBLIOTHÈQUE / FERMETURE DES FÊTES

Le personnel de votre bibliothèque vous informe que la bibliothèque municipale sera fermée durant la période des Fêtes. Les mardis 21 et 28 décembre et les jeudis 23 et 30 décembre


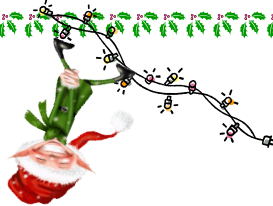
Les bénévoles seront de retour pour vous accueillir mardi le 4 janvier 2022.

Le Comité de la bibliothèque profite de cette occasion pour vous souhaiter : **MEILLEURS VŒUX À L'OCCASION DES FÊTES !**



DIVERS COMMUNIQUÉS

MÉDAILLE DE CHIEN 2022




Tout contribuable qui possède un chien ou un nouveau chien à Saint-Luc-de-Vincennes ou qui en a la garde doit détenir une **licence de chien**, la licence est valide du 1er janvier au 31 décembre et tous ceux qui sont dans nos registres, feront leurs paiement **avec le compte de taxes 2022**. Notez que la MÉDAILLE doit être attachée au cou du chien en tout temps afin de nous permettre de l'identifier.

Pour une nouvelle inscription ou une modification pour l'année 2021 en nous téléphonant au 819 295-3782

NOËL DU PAUVRE / REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier tous ceux qui ont donné généreusement. Nous avons fait différemment notre cueillette cette année; la récolte des denrées a été excellente. Lors de la distribution des paniers de Noël le 15 décembre nous avons eu des familles heureuses. Elles ont reçu de gros et beaux paniers Noël en plus de bons d'achat à l'Intermarché de Saint-Narcisse.

JOYEUES FÊTES À TOUS !



DANIEL A. THIBEAULT, organisateur



Prêt de raquettes

Gratuit!

Pour toute la famille: Petits et grands... parents pourront s'initier cet hiver.



Informez-vous ici!




MESSE DE NOËL / ÉGLISE ST-LUC-DE-VINCENNES

MESSE DE NOËL à l'Église de Saint-Luc-de-Vincennes, elle sera célébrée par l'abbé Onil Marchand, le 24 décembre à 20h.

Sachez que nous devons toujours appliquer les recommandations de la Santé publique, afin de préserver la santé de nos proches. Capacité de 85 personnes et masques obligatoires en tout temps.

*L'équipe de vie communautaire/ Communauté Saint-Luc
Paroisse Saint-Laurent-de-la-Moraine*


EN JANVIER 2022: Prêt de raquettes, trottinettes de neige et bâtons de marche
Info: 819 295-3782 (dépôt exigé)



TOUS LES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ :

LE COMITÉ DE L'ÂGE D'OR, COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, COMITÉ DES LOISIRS ET L'ÉQUIPE DE LA POPOTTE

VOUS SOUHAITE DES TRÈS BELLES FÊTES, AYEZ DU PLAISIRS ET ON SE REVOIT EN 2022!



Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

600, rue de l'Église
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0
Téléphone & télécopie : 819 295-3782

municipalite@stlucdevincennes.com

Heures d'ouverture POUR URGENGE:

Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h

*bureau fermé de 12 h à 12 h 30

Et le vendredi de 8h30 à 12h



Le Conseil municipal

Maire :

Daniel Houle

Conseillers :

Françoise Asselin

Loriann Alain

Sofia Berrocal de Thibeault

Daniel Beaudoin

Jean-Pierre Boisvert

Jacques Lefebvre



Prochaine séance du conseil municipal

15 janvier 2022 20h

Questions par courriel à la municipalité **SVP**

municipalite@stlucdevincennes.com

SERVICES ET ACTIVITÉS

Inspecteur municipal

Urgence : 819 696-7490 ou 819 295-3782

Permis de construction- Certificat d'autorisation et permis de lotissement

Service d'urbanisme : 819 295-3782



Paroisse St-Laurent-de-la-Moraine / Église St-Luc

Prêtre: Claude Lapointe

Marguillère : Diane Germain 819 295-3088

Bénévole: Jacques Lefebvre 819 295-3242

Secrétaire trésorière : Odette Veillette , jeudi de 9h à 12 h et 13h30 à 16h, au 418 328-3115

SERVICES D'URGENCE

Ligne d'urgence : 911

Sûreté du Québec : 310-4141

Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

Urgence-Sécurité civile : 1-866-776-8345

CLSC Sainte-Geneviève-de-Batiscan / CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC

90, chemin Rivière-à-Veillet, Sainte-Geneviève-de-Batiscan QC G0X 2R0

INFORMATION Générale : 418 362-2727

***Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez composer le 1 877 644-4545 (sans frais)**

AVIS PUBLIC /CALENDRIER DES SÉANCES 2022

Avis public est donné par le soussigné, Francis Dubreuil, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021, la résolution 2021-12-190 a été adoptée concernant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022 et est statué comme suit :

17 janvier	2 mai	12 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	22 août	5 décembre

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 6 décembre 2021.

